



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Depassement-de-la-vitesse-maximale-autorisee-pour-le-refroidissement-du-circuit-primaire>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : Dépassement de la vitesse maximale autorisée pour le refroidissement du circuit primaire**

18 février 2017

France : Tricastin : Dépassement de la vitesse maximale autorisée pour le refroidissement du circuit primaire

Les quatre réacteurs de Tricastin sont concernés par l'anomalie relative aux concentrations trop élevées de carbone dans les fonds primaires des générateurs de vapeur. Afin de réduire les chocs thermiques qui peuvent conduire à une rupture brutale de l'équipement, des mesures compensatoires sont prévues, mais l'une d'elles n'a pas été respectée.

Ce que dit l'ASN :

Le 07/03/2017

Dépassement du gradient maximal de 14°C/h pour le refroidissement du circuit primaire [1]

Centrale nucléaire du Tricastin - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 21 février 2017, l'exploitant de la centrale nucléaire du Tricastin a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à un dépassement du gradient maximal de refroidissement de la chaudière nucléaire qui est fixé à 14°C/h pour le circuit primaire du réacteur 1.

Les quatre réacteurs de Tricastin sont concernés par l'anomalie relative aux concentrations élevées de carbone dans les fonds primaires des générateurs de vapeur. Des mesures compensatoires pour réduire les limites et conditions d'exploitation ont été mises en place afin de prévenir les chocs chauds et les chocs froids lors des phases de mise à l'arrêt et de redémarrage de ces quatre réacteurs qui pourraient conduire à une rupture brutale de ces équipements. **Une des mesures compensatoires mise en place consiste à limiter, par**

rapport à des réacteurs non concernés par cette problématique la vitesse maximale autorisée pour le refroidissement du circuit primaire de 28°C/h à 14°C/h.

Lors d'un arrêt fortuit du réacteur 1 pour intervenir sur une vanne du circuit de contrôle volumétrique et chimique du circuit primaire, **la vitesse de refroidissement de 14°C/h a été dépassée pour atteindre 16°C/h entre 22h30 et 00h20 le 18 février 2017.**

Dès détection de l'écart, EDF a mis en place les actions nécessaires pour que le gradient de refroidissement repasse en-dessous de la vitesse limite fixée à 14°C/h.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs.

Les dispositions de sûreté n'ayant pas été conformes aux limites des conditions d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Depassement-du-gradient-maximal-de-14-C-h-pour-le-refroidissement-du-circuit-primaire>

Ce que dit EDF :

Le 22/02/2017

Tricastin : Unité de production n°1 : dépassement de la vitesse maximale de refroidissement du circuit primaire

Le 14 février 2017, l'unité de production n°1 de la centrale de Tricastin est mise à l'arrêt pour effectuer une intervention programmée sur une vanne située dans la partie non nucléaire de l'installation. Pour réaliser cette intervention, le réacteur est mis à l'arrêt avec le maintien en température du circuit primaire à 175°C.

Lors des opérations de mise à l'arrêt du réacteur, les équipes de la centrale constatent le dysfonctionnement d'une vanne sur le circuit permettant de contrôler le volume d'eau du circuit primaire principal (RCV), dans la partie nucléaire de l'installation. L'intervention sur ce circuit nécessite de baisser la température du circuit primaire. Au cours des opérations de refroidissement, les exploitants doivent respecter une vitesse de 14°C par heure. Cette exigence a été dépassée de 2°C au maximum pendant 1h50. Cet événement n'a pas eu de conséquence sur la sûreté des installations, sur l'environnement ou sur les salariés.

En raison du non-respect d'une limite des spécifications techniques d'exploitation, cet événement a été déclaré à l'Autorité de Sûreté nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES par la Direction de la centrale du Tricastin.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/unite-de-production-ndeg-1-depassement-de-la-vitesse-maximale-de-refroidissement-du-circuit-primaire>

Notes

[1] Le circuit primaire est un circuit fermé, contenant de l'eau sous pression qui s'échauffe dans la cuve du réacteur au contact des éléments combustibles. Les spécifications techniques d'exploitation (STE) définissent les limites autorisées pour la pression et la température du circuit

primaire qui doivent être suivies en permanence.